

L'UNAM

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXCEPTIONNEL DU POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR L'UNIVERSITE NANTES ANGERS LE MANS

24 SEPTEMBRE 2010 – 14H30 / 17H30 LIEU : PRÉSIDENCE DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES - SALLE DES CONSEILS

Le Conseil d'Administration du PRES « L'Université Nantes, Angers, le Mans » s'est réuni en séance exceptionnelle sur convocation du Président le vendredi 24 septembre 2010 à 14h30 en salle des conseils à la présidence de l'université de Nantes.

Étaient invitées les personnes suivantes :

Membres Fondateurs - Collège 1			
Yves LECOINTE	Président de l'Université de Nantes	Présent	
Gwénaëlle LE DREFF	Vice-présidente du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes	Présente	
Jacques GIRARDEAU	Vice-président du Conseil Scientifique de l'Université de Nantes	Présent	
Myriam ROBARD	Responsable Technique de la plate forme de morphologie : IFR 26 de l'Université de Nantes	Présente	
Fabrice CLERFEUILLE	Directeur de l'IEMN / IAE de l'Université de Nantes	Excusé	Procuration donnée à Jacques GIRARDEAU
Frédéric LE BLAY	Directeur de l'UFR de Lettres et Langages de l'Université de Nantes	Excusé	Procuration donnée à Yves LECOINTE
René LE GALL	Directeur de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Nantes	Présent	

Membres Fondateurs - Collège 1			
Daniel MARTINA	Président du PRES, Président de l'Université d'Angers	Présent	
Gérard MOGUEDET	Vice-président du Conseil d'Administration de l'Université d'Angers	Excusé	
Jean-Louis FERRIER	Vice-président du Conseil Scientifique de l'Université d'Angers	Présent	
Michel BASLE	Responsable du SCIAM, Chargé de mission projet IHURIS, Université d'Angers	Présent	
Yves GUILLOTIN	Président de l'Université du Maine	Présent	
Rachid EL GUERJOUMA	Vice-président du Conseil d'Administration de l'Université du Maine	Présent	
Jean-Yves BUZARE	Vice-président du Conseil Scientifique de l'Université du Maine	Présent	
Patrick CHEDMAIL	Directeur de l'Ecole Centrale de Nantes	Présent	
Alain BERNARD	Directeur de la Recherche de l'Ecole Centrale de Nantes	Excusé	Procuration donnée à Patrick CHEDMAIL
Stéphane CASSEREAU	Directeur de l'Ecole des mines de Nantes (EMN)	Présent	
Emmanuelle CHEVASSUS- LOZZA	Directrice Adjointe d'AGROCAMPUS Ouest	Présente	
Pierre SAÏ	Directeur de l'Ecole nationale vétérinaire (ENV)	Présent	
Christiane COUDRIER	Directrice du CHU de Nantes	Présente	

Yvonnick MORICE	Directeur du CHU d'Angers	Présent	
Bruno PARMENTIER	Directeur du Groupe ESA	Présent	
Jean-Pierre HELFER	Directeur de l'école de management AUDENCIA	Excusé	
	Personnalités Qualifiées - C	ollège 2	
Bernard BRUNHES		Excusé	
Jacques SAMARUT		Excusé	Procuration donnée à Daniel MARTINA
Collectivit	és territoriales et Membres A	Associés – Collègo	e 3
Christophe CLERGEAU	Vice-président du Conseil Régional	Présent	
Philippe BATAILLE	Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes (ENSA)	Présent	
Laurent PERIDY	Vice-recteur de l'Université Catholique de l'Ouest	Présent	
François TSOBNANG	Directeur adjoint de l'Institut Supérieur des Matériaux et Mécaniques Avancés (ISMANS)	Présent	
Étudian	ts suivant une formation doct	torale – Collège 6	5
Paul PEIGNÉ	École des Mines de Nantes	Présent	
	Rectorat de l'Académie de	Nantes	
Gérald CHAIX	Monsieur le Recteur Rectorat de l'Académie de Nantes	Présent	Représenté par M. Olivier Ménard (DRRT)
Membres invités permanents avec voix consultative			
Francis YGUEL	Directeur Général de L'UNAM	Présent	
Sylvie LE ROUX	Agent Comptable de L'UNAM	Présente	

Membres invités par le Président			
Alain DORAT	DMS Conseil	Présent	
Isabelle PENOT	L'UNAM	Présente	
Philippe HAERTEL	Conseil Régional	Présent	

• Ordre du jour adressé :

Grand Emprunt

- A. Examen des projets régionaux/interrégionaux/nationaux déposés ou en cours de montage
- B. Décision en matière de périmètre, de portage et de soutien

Le président ouvre la séance à 14h30.

M. Daniel MARTINA souhaite la bienvenue aux participants à ce conseil d'administration exceptionnel exclusivement consacré aux questions relatives aux « Investissements d'avenir ».

Décompte des voix conformément à la liste d'émargement :

Collège 1 - membres fondateurs :

Sur les 23 membres composant le collège, 18 membres sont présents, 3 membres ont donné procuration, soit un total de **21 votants**.

Collège 2 – personnalités qualifiées :

Les 2 membres composant le collège sont absents, 1 membre a donné procuration, soit un total de 1 votant.

Collège 3 – collectivités territoriales et membres associés :

Les 4 membres composant le collège sont présents, soit un total de **4 votants**.

Collège 6 – étudiants suivant une formation doctorale

Le membre du collège est présent, soit 1 votant.

Au total, sur les 30 membres des 4 collèges, 23 membres sont présents et 4 membres sont représentés, soit un total de 27 votants.

Monsieur Gérald CHAIX, Recteur de l'Académie de Nantes, est représenté par M. Olivier MÉNARD, DRRT. Deux membres siégeant avec voix consultative sont présents.

En propos liminaire, le président rappelle qu'une réunion était prévue avec les partenaires bretons au ministère le 29 septembre prochain pour présenter l'ensemble des projets dans une perspective interrégionale. Convoquer les membres de l'UEB et de L'UNAM par l'intermédiaire des PRES, à la même heure, devant les mêmes interlocuteurs, dans la même salle, pouvait être interprété comme un signal fort du ministère. Cela était non seulement logique mais également encourageant.

Le président indique avoir ensuite appris que cette réunion avait été découplée et que, selon ses informations, le président de l'UEB était intervenu pour souhaiter ce découplage. La réunion du 29 a alors été maintenue par le ministère et pour les acteurs bretons. Dans un premier temps, la réunion concernant les projets ligériens a été reportée à une date ultérieure. Depuis hier, le président a connaissance de la date du 30 pour la présentation des projets régionaux ligériens.

Une réunion d'examen approfondi, de classement et de priorisation de l'ensemble des projets régionaux et interrégionaux était prévue avec les partenaires bretons le 27 septembre, 2 jours avant la réunion commune initiale du 29 septembre. Il s'agissait en particulier de finaliser une présentation commune, ou du moins de caler des perspectives communes, et de s'entendre sur la présentation, comme il en avait été convenu lors de la réunion technique interrégionale du 15 septembre. Vu les derniers évènements, il lui semble impossible de maintenir cette réunion du 27 septembre.

Daniel MARTINA indique souhaiter adresser à l'issue de ce conseil d'administration un message au président de l'UEB l'informant que, compte tenu du découplage, le PRES ne souhaite plus honorer la réunion du 27. Il précise qu'il y aura aussi une intervention auprès du ministère.

Il s'agit là de bien marquer qu'il n'est pas possible d'accepter de tels procédés, ce qui ne remet pour autant pas en cause la qualité, l'intérêt des dossiers, en particulier dans leur dimension interrégionale. Le fait qu'existent des divergences de stratégie vis-à-vis de l'initiative d'excellence n'annihile toutefois pas la volonté de partenariat du PRES ni l'intérêt de ses établissements de travailler à un projet commun.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

« Le conseil d'administration vote le report, à une date ultérieure, de la réunion interrégionale Pays de la Loire/Bretagne prévue le lundi 27 septembre 2010 à Rennes. »

Nombre de votants : 27 - POUR : 21 - CONTRE : 4 - ABSTENTIONS : 2

Daniel MARTINA commente ensuite l'ensemble des résolutions proposées et remises sur table concernant le positionnement du PRES dans les projets régionaux et interrégionaux soumis au programme d'Initiative d'excellence. Après discussions et modifications des résolutions proposées, la résolution suivante est soumise au vote du conseil :

« Le conseil d'administration adopte l'ensemble des dispositions suivantes :

Formulations liminaires

On entend par:

- partenaire porteur administratif : établissement assurant la coordination et le dépôt du dossier
- partenaire porteur stratégique : partenaire partie-prenante dans la gouvernance actionnaire
- partenaire du dossier (peut ne pas obligatoirement être impliqué dans la gouvernance) : une entité liée par convention au projet, notamment en liaison avec des aspects financiers (organismes, collectivités, etc.)

POUR LE PORTAGE ADMINISTRATIF DES DOSSIERS REGIONAUX :

- o le principe d'un portage administratif par le PRES de l'ensemble des dossiers Investissements d'avenir, hors Equipex,
- o le bureau du PRES pourra, exceptionnellement et sur la base d'une justification formalisée par écrit, accorder une dérogation au principe du précédent alinéa,
- o ce portage administratif ne préjuge en rien du portage stratégique des projets.

Pour le portage administratif des dossiers interregionaux :

- les dossiers interrégionaux (hors Initiative d'excellence, hors Equipex,) seront portés ou co-portés par l'un ou les deux PRES,
- o le bureau de L'UNAM est mandaté pour engager la négociation avec l'UEB sur la répartition des dossiers. Cette répartition prendra en compte 2 critères :
 - le poids respectif des 2 régions sur un plan académique,
 - le souci global d'équilibre relatif entre les 2 régions.

POUR LE PORTAGE STRATEGIQUE DES DOSSIERS REGIONAUX :

- le principe d'un portage stratégique des projets (hors Equipex) par le PRES et l'établissement du coordinateur du projet qui seront représentés dans les instances de gouvernance du projet,
- o le bureau du PRES pourra, exceptionnellement et sur la base d'une justification formalisée par écrit, accorder une dérogation au principe de l'alinéa précédent.

Pour le portage strategique des dossiers interregionaux :

- o le principe d'un portage stratégique des projets, hors Equipex, par les deux PRES, chaque fois qu'un tel portage est possible. Dans le cas contraire, le bureau de L'UNAM est mandaté pour négocier avec le PRES UEB. L'UNAM sera, pour sa part et hors la SATT, représenté dans les instances de gouvernance de l'outil par (en fonction du nombre de places) un ou plusieurs de ses membres fondateurs.
- o le bureau de L'UNAM pourra, exceptionnellement et sur la base d'une justification formalisée par écrit, accorder une dérogation au principe de l'alinéa précédent.

POUR LA SATT:

- o le principe de la constitution conjointe et à parts égales avec l'UEB d'une société d'accélération de transfert de technologie <u>couplée à une initiative d'excellence conjointe</u>. L'activité principale de la SATT sera de renforcer le financement et l'accompagnement de la maturation, la protection industrielle et le transfert vers le monde économique de projets issus des établissements actionnaires et d'offrir également des prestations de services en matière de détection de projets, d'appui à la négociation de contrats de collaboration et de gestion de portefeuille de brevets.
- L'UNAM sera porteur de l'actionnariat de cette société pour les établissements membres du PRES et actionnaires de la SATT,
- o le bureau de L'UNAM est mandaté pour négocier avec l'UEB la constitution de la SATT.

Pour L'Initiative d'excellence (IDEX)

- o le bureau de L'UNAM est mandaté pour engager les discussions et en proposer les conclusions au conseil d'administration en tenant compte de :
 - la conviction que seule une Initiative d'excellence s'appuyant sur les forces des deux régions est possible eu égard aux informations disponibles à ce jour,

- la conviction qu'il faut déjà avancer sur la préfiguration de cette Initiative d'excellence, même si celle-ci dépendra in fine des « briques » qui auront été retenues
- la pertinence de la réflexion thématique engagée au plan interrégional autour des 5 thèmes retenus,
- la conviction que l'Initiative d'excellence doit être construite, dans une perspective interrégionale, autour de briques structurantes : IHU, IRT, IEED, SATT, ainsi que les Labex.
- la conviction que l'Initiative d'excellence devra apporter une vision et une cohérence d'ensemble avec des éléments de transversalités interthématiques.
- o le bureau de L'UNAM est mandaté pour négocier la mise en place d'un pilotage scientifique par thème, préfiguration d'éléments de gouvernance de la future Initiative d'excellence fondée sur la répartition suivante :

mer : BretagneSTIC : Bretagne

santé : Pays de la Loire

matériaux, mécanique : Pays de la Loire

agro-alimentation-végétal : Pays de la Loire

Pour les Equipex deposes le 15 septembre

- o le principe d'un portage stratégique des projets qui seraient retenus par le PRES et l'établissement porteur du projet (qui devront être représentés dans les instances de gouvernance du projet en cohérence avec le portage stratégique du Labex auquel l'Equipex pourrait être lié).
- o l'appui des dépôts effectués par un classement des projets selon deux niveaux de priorité, priorité n°1 et priorité n°2, à l'exclusi on des projets nationaux. On s'appuiera pour ce faire sur les critères suivants :
 - le champ (régional, interrégional, national), la priorité étant donnée aux Equipex interrégionaux,
 - l'insertion dans la stratégie d'ensemble : stratégie du PRES, lien avec les autres briques du Grand Emprunt et/ou programmes de recherche régionaux ou interrégionaux,
 - l'appréciation sur la qualité du dossier : appréciation qualitative tenant compte des critères figurant dans l'appel à projets et sur la fourniture des fiches par les porteurs,
 - le niveau de priorité fixé par les établissements partenaires des projets.
- o l'accord pour fournir un avis favorable aux projets nationaux déposés.

R	ARRONAX + / ARRONAX+ : Nucléaire, Santé et Environnement	GIP ARRONAX	P1
R	IEAc / Institut Européen d'Acoustique	Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Maine, Université du Maine	P1
R	EQUIPEMANS / Plateforme de Caractérisation des Molécules et Matériaux	Université du Maine	P2
R	EVOLUTION / Bassin d'Evolution pour l'Hydrodynamique Marine	Ecole Centrale de Nantes	P1
ı	EMHYMAT / Microscopies électroniques pour matériaux hybrides	IMN	P1

I	VREX / Réalité virtuelle : le challenge de la collaboration immersive	PRES Université Européenne de Bretagne	P2
ı	LISE / L'Ingénierie au Service de l'Environnement	Ecole des Mines de Nantes	P2
I	FOODQ&S'OMIC / assurer la qualité et la sécurité des aliments par approche métabolomique basée sur la spectrométrie de masse multidimensionnelle et ultra-haute résolution	ONIRIS	P1
N	RESIF-CORE / Réseau sismologique et géodésique français : noyau dur des équipements	CNRS-INSU	F
N	ROCK / Spectromètre EXAFS Rapide pour Cinétiques chimiques	Synchrotron SOLEIL	F
N	EQUIPEX : GRID 5000		F
N	EQUIPEX : Xyloforest		F
N	EQUIPEX : Robotique avancée		F

<u>Légende</u>: P1 = priorité $n^{\circ}1 / P2$ = priorité $n^{\circ}2 / F$ = avis favorable

Pour les Labex (11 projets regionaux et interregionaux en cours) :

	Intitulé
R	Centre européen pour le nucléaire, la santé et l'environnement, CENSE
R	Lien social, risques et vulnérabilité
R	Institut Européen d'Acoustique
R	Mécanique Matériaux Procédés Génie civil
I	Mathématiques Nantes-Rennes
I	Maladies cardiovasculaires, métabolisme, nutrition, génétique
I	Chimie et Physique des matériaux
I	Internet du Futur
I	Mer
I	Systèmes alimentaires durables
N	Stockage de l'énergie

- o le bureau du PRES doit veiller à la cohérence et à la qualité des dossiers déposés en s'appuyant notamment sur les critères suivants :
 - le champ (régional, interrégional, national), la priorité étant donnée aux Labex interrégionaux,
 - l'insertion dans la stratégie d'ensemble : stratégie du PRES, lien avec les autres briques du Grand Emprunt et/ou programmes de recherche régionaux ou interrégionaux,
 - l'appréciation sur la qualité du dossier : appréciation qualitative tenant compte des critères figurant dans l'appel à projets et sur la fourniture des fiches par les porteurs.
 - le niveau de priorité fixé par les établissements partenaires des projets.

- le bureau du PRES pourra, sur la base des critères précédents et, en cas de difficulté, en s'appuyant sur l'avis du conseil scientifique du PRES, émettre son soutien ou ses réserves sur le dépôt des projets,
- o le conseil d'administration du 22 octobre décidera du soutien ou non aux projets,
- o le PRES déposera les dossiers dont il assure le portage administratif. »

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Après avoir remercié les participants, M. Daniel Martina lève la séance à 17h30.

Le Président

Daniel MARTINA